



RECORDS FAI / FFPLUM

Vous avez le projet d'établir un nouveau record. Vous trouverez ci-dessous toutes les démarches administratives à suivre auprès de la FFPLUM et de la FAI.

COMMENT ETABLIR UN RECORD ?

Les informations suivantes sont valables pour les records mondiaux et continentaux de toutes les classes.

1. Vérifiez sur la page des records FAI quelle est la meilleure performance antérieure pour l'enregistrement que vous souhaitez définir. N'oubliez pas de vérifier le dossier des records en attente d'homologation.
2. Passez en revue le code sportif FAI, la section générale et la section spécialisée correspondante, pour comprendre les règles et les exigences en matière de documentation.
3. Pour la définition du parcours utilisé pour votre tentative de record, vous aurez besoin de la distance exacte indiquée par le calculateur de distance du monde .
4. Procurez-vous une licence sportive FAI auprès de la FFPLUM.
5. Votre vol devra être correctement surveillé et contrôlé. Déterminez avec la FFPLUM qui servira d'observateur(s) officiel(s). Si le vol correspond à un enregistrement de « vitesse sur un parcours reconnu » entre 2 aéroports dotés chacun d'une tour de contrôle, le personnel de la tour est habilité à certifier les heures de départ et d'arrivée.
6. Faites une demande de prêt de trackers Flymaster auprès de la FFPLUM. La demande se fait en envoyant par mail ce document. (Lien du doc de prêt des trackers)
7. Vous devrez contacter votre ou vos observateurs officiels pour discuter du vol et des procédures pour documenter le dossier. Les photos prises lors des pesées, du départ et de l'arrivée seront nécessaires à l'élaboration de votre dossier final de record.
8. Réalisez votre record.
9. Dès que votre record est réalisé, veuillez informer la FFPLUM. Vous devrez remplir le formulaire standard de réclamation préliminaire et l'envoyer à la FFPLUM par mail. **Ce document est à fournir à la FAI dans les 7 jours.**
10. Envoyez à la FFPLUM les détails complets du vol ou (sur les formulaires prescrits, le cas échéant), y compris toute preuve requise telle que des photographies, des barogrammes.
11. Une fois que la FFPLUM via la Commission Sportive a reçu et examiné le dossier de documentation, votre dossier doit être certifié en tant que record national.
12. Si un record mondial ou continental est réclamé, la FFPLUM doit ensuite envoyer un dossier complet contenant les preuves originales à FAI à Lausanne dans les **120 jours**, lui demandant d'approuver le record en tant que record mondial ou continental. Ce dossier sera à compléter par la Fédération et par vous-même.

*Veuillez noter que la FAI facture aux CNLS des frais administratifs de **200 CHF** pour le traitement de chaque dossier d'enregistrement mondial ou continental.*

Vous avez le projet d'établir un nouveau record. Vous trouverez ci-dessous toutes les démarches administratives à suivre auprès de la FFPLUM et de la FAI.

UN RECORD ? QUEL RECORD ?

Vous vous êtes fixé comme objectif de réaliser un record. La première chose à faire est de vérifier sur la page des records de la FAI quelle est la meilleure performance existante pour votre record. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la Fédération qui vous guidera sur le sujet. Le code sportif FAI est très précis. Consultez-le afin d'avoir toutes les informations disponibles.

LES DEMARCHES AUPRES DE LA FFPLUM

Une fois toutes les informations prises auprès de la FAI, il est temps d'informer la Fédération de votre souhait d'établir un record. Une licence FAI vous sera directement délivrée. Sans cette licence, votre record ne pourra être homologué.

Dans un second temps, toujours dans la préparation de votre vol, vous aurez besoin de trackers. La Fédération en a à sa disposition et pourra vous en fournir après avoir signé une convention.

LES DERNIERES PREPARATIONS AVANT LE VOL

Avant le vol, il vous faudra des observateurs officiels, au départ comme à l'arrivée. Ces observateurs peuvent être membres de la Fédération ou non. Les photos prises lors des pesées, du départ et de l'arrivée seront nécessaires et serviront de preuve lors de l'élaboration du dossier final. Toutes photos, toutes preuves est très utile, n'hésitez pas à en prendre un maximum.

APRES LE VOL

Vous avez réussi votre exploit ? Félicitations ! Vous devez en informer immédiatement la Fédération. En effet, un document est à remplir et à envoyer à la FAI sous 7 jours.

Une fois ce document envoyé, vous devez faire parvenir à la FFPLUM toutes les détails du vol ainsi que les informations nécessaires à l'élaboration du dossier final (les photos notamment). Le dossier sera rempli par le(s) pilote(s) ayant établi le record, en coopération avec la Fédération. Une fois validé par toutes les parties, il sera envoyé à la FAI pour l'homologation finale.



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE, AGRÉÉE MINISTÈRE
DES SPORTS, MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET
INSCRITE AU CODE DE L'AVIATION CIVILE.



RENDEZ-VOUS LES 3, 4
ET 5 SEPTEMBRE 2021
A BLOIS !